



RÈGLEMENT 112-2024

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX (2024)

1. Le conseil ordonne l'exécution des travaux ci-dessous et leur affecte les montants suivants pour le paiement du coût de ces travaux de la façon indiquée ci-dessous :

Travaux	Montant de la dépense	Source de financement	Certificat du trésorier
Mise à niveau des feux de circulation	500 000 \$	Fonds de roulement	24-017
Correction des problèmes de drainage, redéfinition de l'intersection CN et réaménagement de l'avenue de Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria en y intégrant un trottoir	3 300 000 \$	Règlement d'emprunt	S/O
Planage - revêtement et reconstruction des trottoirs des sections en mauvais état sur différentes rues en fonction du plan d'intervention. Planage des ruelles phase II (Prévision : seulement 15 % des trottoirs à reconstruire).	4 100 000 \$	Fonds de carrière / Surplus non autrement affecté	24-017
Abolition du sifflet de train	650 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Reconstruction et/ou gainage (sections à définir en fonction du plan d'intervention)	600 000 \$	Règlement d'emprunt	S/O
Réalisation d'un débarcadère au carrefour de l'école Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet	850 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Piste multifonction - Aménagement sur la rue Sherbrooke (entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Georges-V)	150 000 \$	Fonds de parcs	24-017
Modification du système d'avertissement - Traverses du CN (boul. Henri-Bourassa, boul. Métropolitain sud et boul. Métropolitain nord)	225 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Remplacement des deux trappes d'accès des chambres d'Hydro-Québec (avenue Laurendeau et rue Notre-Dame)	800 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Trottoir, aménagements paysagers et bollards - Rue Notre-Dame devant l'école Saint-Octave (entre l'avenue Lelièvre jusqu'à l'entrée du Centre récréatif Édouard-Rivet, du côté ouest de l'école)	200 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Aménagement d'un mur de soutènement au parc de l'Hôtel-de-Ville	950 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Mise à niveau des parcs et espaces verts - Plan directeur des parcs et espaces verts	1 130 000 \$	Fonds de parcs	24-017
Parc Notre-Dame - Aménagement d'un espace public et d'un parc / espace vert	125 000 \$	Fonds de parcs	24-017

CRÉR Phase 2	300 000 \$	Règlement d'emprunt	S/O
Réfection de la toiture et remplacement des équipements de chauffage, climatisation et épuration de l'air à l'hôtel de ville	1 590 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Hôtel de ville - Amélioration de deux rampes d'accès pour personnes à mobilité restreinte	60 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Centre récréatif Édouard-Rivet - Amélioration de l'éclairage de la salle 1 et du gymnase	100 000 \$	Surplus non autrement affecté	24-017
Maison des jeunes	125 000 \$	Surplus non autrement affecté / subventions	24-017

2. Si, au moment de la réception définitive d'un des projets énumérés ci-dessus, des sommes demeurent disponibles pour ce projet, alors ces sommes sont retournées au fonds général de la Ville. Il en va également ainsi pour tous les autres montants prévus par ce règlement qui, au 31 décembre 2024, ne sont pas engagés pour les projets auxquels ils sont affectés.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne St-Laurent, mairesse

Kaouther Saadi, greffière